

# Les modalités de réservation

La **demande de réservation d'un véhicule de service doit être envoyée par mail à la direction des études**

(secretariat.dir\_etudes[at]efa.gr) qui gère les priorités et le planning des voitures. La demande devra

préciser :

- L'objet du déplacement
- La destination
- Les nom et prénom du ou des conducteur(s)
- Le nombre maximum de passagers
- Les dates de début et de fin de la réservation
- Les éventuelles contraintes particulières (transport de matériel volumineux, conduite en terrain difficilement praticable, etc.).

L'utilisation d'un véhicule de service mutualisé est subordonnée à :

- L'émission par la direction des études de l'EFA d'une autorisation d'utilisation d'un véhicule de service (ordre de mission ou lettre d'invitation)
- La production par le ou les conducteur(s) d'une attestation certifiant qu'il est titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (lien vers le modèle d'attestation). Cette attestation doit être renouvelée chaque année.

En raison des règles d'assurance, **les personnes de moins de 23 ans ne sont pas autorisées à conduire les véhicules de service de l'École.**

En cas d'indisponibilité d'un véhicule de service, un responsable de mission peut demander auprès de la

direction des études la location d'un véhicule auprès d'un prestataire, sous réserve qu'il dispose des

crédits nécessaires dans le cadre des moyens alloués en début d'année à sa mission.

---

Révision #4

Créé 20 juin 2024 15:29:08 par Arnaud Contentin

Mis à jour 20 juin 2024 15:47:09 par Arnaud Contentin